

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, cela nous rendrait peut-être service si le chef de l'opposition (M. Stanfield) voulait attendre quelque quatre à cinq minutes car j'ai d'autres remarques à faire au sujet des produits qui ne peuvent pas relever administrativement du bill. Je veux parler de l'indemnisation et d'autres choses. Il y a d'autres points que je me propose d'aborder dans quelques instants.

L'hon. M. Stanfield: Je vais attendre dix minutes.

• (9.30 p.m.)

L'hon. M. Olson: Il est évident, toutefois, que tous les problèmes ne se régleront pas ainsi. Par exemple, bon nombre de denrées agricoles sont exportées à l'état brut aux États-Unis. Les revenus des producteurs agricoles se ressentent sérieusement alors de la surtaxe américaine. Toutefois, dans les cas où aucun dédommagement n'est prévu par ce bill, il est possible de prendre des dispositions en vertu de programmes administrés par le ministère de l'Agriculture pour stabiliser les profits. Le gouvernement dispose ici de la loi sur la stabilisation des prix agricoles qui confère de vastes pouvoirs permettant d'aider les producteurs lorsque les prix s'effondrent. Sous son régime, l'Office de stabilisation des prix agricole pour a) acheter tout produit agricole b) faire des paiements aux producteurs de denrées agricoles—paiements couramment reconnus comme paiements déficitaires; ils représentent la différence entre le prix de soutien et le prix moyen auquel se vend la denrée—ou c) l'office peut faire des paiements au bénéfice des producteurs. Nous l'avons maintes fois fait. Ainsi il est possible de verser les paiements à des entités autres que le producteur lui-même si l'on considère avantageuse une telle façon de procéder. Nous l'avons fait dans un certain nombre de cas, monsieur l'Orateur, après avoir obtenu de certains conditionneurs et de certains commerçants qu'ils s'engagent à en faire bénéficier directement les producteurs.

Ainsi, bien qu'il soit important de trouver dans le bill à l'étude des dispositions tendant à assurer aux producteurs agricoles un traitement au moins égal à celui qui s'obtient dans les autres secteurs de l'économie subissant les effets du bouleversement du commerce, ces autres moyens d'assistance existent et le gouvernement sera disposé à y recourir, en considérant chaque denrée individuellement. Il se peut que l'ensemble de ces mesures ne règlent pas toutes les difficultés en matière de prix avec lesquelles nos producteurs agricoles pourraient être aux prises dans les prochaines semaines par suite de la situation de l'offre de denrées particulières,—situation qui pourrait se produire des deux côtés de la frontière,—je suis cependant persuadé qu'elles contribueront largement à faire disparaître les anomalies découlant de l'effet de la surtaxe sur les produits agricoles exportés aux États-Unis.

En conclusion, monsieur l'Orateur, les usines de transformation de produits agricoles, où la chose est possible sur le plan de l'administration, devront donner l'assurance qu'elles maintiendront non seulement l'emploi mais les prix versés aux producteurs des denrées transformées chez elles; elles pourront alors faire une demande de compensation. En outre, comme le chef de l'opposition l'a mentionné, dans le cas de certains produits, cette formule est difficile sinon impossible à appliquer, comme dans

[L'hon. M. Stanfield.]

celui des produits qui exigent très peu sinon aucune transformation. Nous comptons inaugurer des programmes de dédommagement, en tout ou en partie des pertes accusées par suite de l'éclatement de leurs marchés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: Le député de Vegreville (M. Mazankowski) invoque le Règlement.

M. Mazankowski: Je me demande si le ministre répondra à cette question. Son rapport sur l'agriculture révèle que le programme qu'il a exposé ce soir portera sur environ 19.5 millions de dollars de céréales, de grains de mouture, de malt et d'amidon. Le ministre peut-il dire comment on s'y prendra pour compenser ces 19.5 millions de dollars de grain traditionnellement expédiés aux États-Unis.

L'hon. M. Olson: Évidemment, les 12.9 millions de dollars d'orge expédiée en 1970 constituent la majeure partie de ces expéditions. En outre, nous avons expédié des grains de distillerie et de brasserie. Nous prévoyons que la surtaxe sera complètement abolie là-dessus, le 1^{er} janvier, je crois, car il s'agit de l'un des articles qui devaient bénéficier d'une abolition de tarif. Quant à ces 19 millions de dollars, je ne veux pas laisser entendre qu'il y aura paiement complet soit par l'intermédiaire de l'Office de stabilisation des prix agricoles soit en vertu de la loi sur le soutien de l'emploi, mais des possibilités existent et je promets ce soir que nous allons les considérer pour toute denrée et utiliser l'Office de stabilisation des prix agricoles pour aider les secteurs sérieusement atteints.

M. l'Orateur suppléant: Le député invoque-t-il le Règlement? Il peut poser une question au ministre si celui-ci y consent.

M. Gleave: D'après la liste communiquée par le ministre, il se produira une augmentation des droits applicables aux poulets et aux dindes pénétrant aux États-Unis. A-t-on prévu quelque chose pour faire face à cette situation?

L'hon. M. Olson: Oui, monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé et ainsi que les autres ministres et en particulier le ministre de l'Industrie et du Commerce l'ont fait remarquer, nous ne sommes pas encore en mesure de faire un décompte détaillé. Cette question sera traitée ou présentée dans l'une ou l'autre de ces mesures législatives car il nous faut déterminer l'étendue des dommages subis par les industries et les prix en général. Il faut nous souvenir que, pour certaines marchandises, le blocage des prix aux États-Unis peut provoquer une augmentation égale à la surtaxe. Si cela se produit, nous espérons pouvoir continuer à vendre sur ce marché au même niveau que si la surtaxe n'existait pas. Nous devons en tenir compte. Il y aura certainement certaines marchandises pour lesquelles, afin qu'elles restent concurrentielles, la surtaxe devra être absorbée par quelqu'un du côté canadien. C'est dans ces conditions que nous espérons être utiles.

M. Gleave: Puis-je poser encore une autre question. Le ministre peut-il préciser qui au Canada absorbera ces pertes?